



Direction

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

secretariat.direction@crous-bordeaux.fr

18 rue du Hamel

CS 11616

33080 Bordeaux Cedex

Conseil d'administration du jeudi 23 juin 2022
Délibération n°03-2022-06

Point n° 3 | Budget rectificatif n°1 du budget 2022

Exposé des motifs

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 698 ETPT sous plafond et 9 ETPT hors plafond
- 77 239 762 € d'autorisations d'engagement:
 - o 28 141 544 € personnel
 - o 35 517 784 € fonctionnement
 - o 13 580 434 € investissement

100 606 155 € de crédits de paiement

- o 28 141 544 € personnel
- o 38 805 961 € fonctionnement
- o 33 658 650 € investissement
- 86 156 501 € de prévisions de recettes
- -14 449 654 € de solde budgétaire

Article 2:

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- o -15 490 853 € de variation de trésorerie
- o - 3 132 094 € de résultat patrimonial
- o 827 368 € d'insuffisance d'autofinancement
- o -13 466 019 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.



Projet de délibération
Le conseil d'administration adopte les articles 1 et 2 de la délibération n°03-2022-06 constituant le budget rectificatif n°1 du budget 2022.
Votants présents ou représentés
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Le 23 juin 2022

Le président du conseil d'administration,
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
Région académique Nouvelle-Aquitaine

Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE